

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2018

LOI DE PROGRAMMATION 2019-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1349)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL818

présenté par
M. Paris, rapporteur

ARTICLE 43

À l'alinéa 35, après la première occurrence de la référence :

« 8° »,

insérer la référence :

« du I ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.